



29 mars 2021

(21-2537)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS – DROITS ANTIDUMPING ET COMPENSATEURS
VISANT CERTAINS PRODUITS ET UTILISATION
DES DONNÉES DE FAIT DISPONIBLES**

COMMUNICATION PRESENTÉE PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La communication ci-après, datée du 25 mars 2021, a été reçue de la délégation de la Corée, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

La République de Corée a pris note de la décision des États-Unis de faire appel du rapport du Groupe spécial dans l'affaire DS539 *États-Unis – Droits antidumping et compensateurs visant certains produits et utilisation des données de fait disponibles*, notifiée dans leur lettre du 19 mars 2021.

Étant donné qu'actuellement, l'Organe d'appel n'est pas opérationnel et compte tenu du fait que les États-Unis n'ont pas déposé de communication en tant qu'appelant, la Corée considère que tous les délais de procédure établis dans les Procédures de travail de l'Organe d'appel doivent être réputés suspendus jusqu'à nouvel ordre. La Corée se réserve le plein droit de déposer son propre appel concernant des questions de droit et interprétations du droit figurant dans le rapport du Groupe spécial dans l'affaire DS539 et de répondre à l'appel des États-Unis, et attend les instructions de l'Organe d'appel à cet égard.

La Corée fait parvenir une copie de la présente note directement aux États-Unis.
